



Droits d'auteur et internet

Par **Lebasque**, le 17/11/2021 à 13:18

Bonjour,

J'ai un gros problème depuis un moment déjà avec Amazon. Des livres dont je suis l'auteur se trouvent affichés sur leurs pages contre ma volonté. Après une dizaines de mails envoyés à l'adresse webmaster (sans succès car aucune réponse), j'ai fini par trouver l'adresse email pour faire une réclamation de copyright. Ils m'ont par la suite envoyé la liste de renseignements à fournir pour que ma demande soit étudiée (nom, adresse, téléphone, titres des livres, description, adresses URL, etc.).

Or, à chaque fois ils répondent que c'est impossible d'accepter ma réclamation car incomplète, d'après eux, et ils ajoutent le renseignement que je n'aurais pas fourni. Ceci dit, le renseignement qu'ils réclament comme étant manquant, se trouve écrit noir sur blanc sur ma notification. Je renvoie donc la réclamation, cette fois-ci "complète" et, à nouveau, je reçois une réponse demandant un autre renseignement pas fourni. Résultat : cela fait deux semaines que cela traîne, ils me baladent en bateau en changeant à chaque fois le renseignement manquant (et j'ai déjà renvoyé entre 9 et 10 fois la réclamation "corrigée", une version en anglais et une autre en français).

Bien évidemment, je n'en peux plus. Je pense qu'ils essayent de me décourager mais en attendant mes ouvrages sont toujours exposés sur leurs pages. Étant donné qu'ils veulent m'imposer ce dialogue de sourds, je vais changer de stratégie. Mais que faire ? Puis-je porter plainte ? Et si oui, où ? En ligne ? Je garde tous les mails envoyés comme preuve, où l'on peut parfaitement constater que j'ai suivi la procédure de réclamation et qu'ils ne peuvent pas ignorer que je possède les droits d'auteur de 4 livres qu'ils affichent contre ma volonté.

En vous remerciant par avance pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le 17/11/2021 à 13:32

Bonjour

Qui a mis en vente vos ouvrages sur ce site...le problème ne viendrait-il pas de l'éditeur (Marketplace) ?

Essayez de vous renseigner auprès de la DGCCRF...

En tout cas, pour exercer un recours, Il vous faudra certainement saisir le tribunal judiciaire.

Par **Lebasque**, le **17/11/2021** à **13:57**

Merci pour votre réponse.

Je vais contacter la DGCCRF pour avoir plus de renseignements. Sachant que 12 autres sites/librairies affichaient aussi mes ouvrages et après réception de ma réclamation ils ont tous, sans exception, effacés mes titres de leurs catalogues et supprimé les URL dans les 24h. Y compris des filières d'Amazon.

Le seul à faire la sourde oreille c'est Amazon.